

## **Habitants de Saint Domingue dans le Minutier central, 2<sup>ème</sup> série**

Documents trouvés par *Pierre Bardin*

Synthèse, transcription et notes de *Bernadette Rossignol*

(juin 2022)

*Pierre Bardin* nous a envoyé une nouvelle série de photocopies de documents glanés au long d'années de fréquentation du CARAN <sup>1</sup>.

### **Vente d'habitation par Pierre Louis Moreau à M. et Mme Peyre**

M<sup>e</sup> Lambot LXXXIII/593 <sup>2</sup>, 27/01/1777

Le 27 janvier 1777

Pierre Louis MOREAU <sup>3</sup>, écuyer, architecte du roi, de son académie royale d'architecture, maître général contrôleur et inspecteur des bâtiments de la ville, demeurant à Paris à l'arsenal de la ville, rue de la Mortellerie, paroisse Saint Jean en Grève,

et Marie Joseph PEYRE, architecte du roi, de son académie royale d'architecture, contrôleur des bâtiments du roi au palais du Luxembourg, et son épouse Marie Madeleine MOREAU, demeurant à Paris rue du Palais du Luxembourg, paroisse Saint Sulpice,

disent que feu sieur Jean Romain MOREAU, greffier de la juridiction du Port de Paix en l'isle de Saint Domingue et bourgeois de Paris, leur frère et beau-frère, laisse dans sa succession, ouverte en avril 1773, une **habitation nommée Montrouge, à la montagne de Port de Paix.**

Succession recueillie par Pierre Louis Moreau et dame Peyre, son frère et sa sœur, chacun pour un tiers, et par ses neveux Bernard Romain Augustin et Claude Armand FLANET <sup>4</sup>, conjointement pour le dernier tiers, par représentation de leur mère Marie

---

<sup>1</sup> Première série le 02/11/2021 <https://www.ghcaraibe.org/articles/2021-art31.pdf>.

<sup>2</sup> Communication maintenant bloquée « en raison de l'état du document » L'acte n'a pas été numérisé *NDLR*.

<sup>3</sup> Il sera guillotiné le 9 juillet 1794, à 97 ans, laissant trois filles de son mariage avec Marie Félicité Lamothe (pdelaubier sur Geneanet). Voir la lettre à Fouquier Tinville de son beau-frère <https://gw.geneanet.org/cmlr?lang=fr&iz=8639&p=jean+francois&n=ducis>: et aussi <https://gw.geneanet.org/cmlr?lang=fr&iz=8639&p=pierre+louis&n=moreau+desproux>

<sup>4</sup> Deux longs actes du registre des tutelles AN Y5118 B le 19/06/1784 et AN Y5128 A le 07/04/1785 concernant Anne Armand (sic) Flanet, mineur émancipé d'âge le 11/05/1776, consultable sur Geneanet. Le 09/10/1827, Indemnité 17 300 F.pour la cafétérie Flanet frère à Port de Paix ; anciens propriétaires Armand Romain Augustin et Anne Armand ; ayant droit le premier, seul héritier de son frère. Dans les secours aux colons de Saint Domingue, deux dossiers F/12/2796 sur des colons réfugiés : Armand Romain Flanet, décédé le 04/02/1834, et Marie Olympe, née le 08/05/1788 à Saint Domingue. Née au Cap, elle a été baptisée le

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Angélique MOREAU à son décès épouse de défunt Denis Jean Baptiste FLANET, notaire royal et habitant de l'Isle à vache en l'isle Saint Domingue.

Partage de succession le 12 septembre 1776 par M<sup>e</sup> Lambot <sup>5</sup>.

[...]

Les sieur et dame Peyre vendent au sieur Moreau, leur beau-frère et frère, leur tiers indivis de l'habitation Montrouge de 1 200 par l'arpentage du 12 juin 1765 fait par Delaborde arpenteur du roi, et du 12 juin 1766, par le sr de Mercy, arpenteur du roi, cultivée en café, et

le tiers d'un terrain mitoyen de 800 pas carrés, acquis de M. Froger de la Rigaudière, ancien lieutenant de roi, commandant du Port de Paix, le 2 mai 1771

ainsi que le tiers des créances.

Prix de vente de ce tiers : 55 000 livres

### **Partage de la succession de Jean Romain MOREAU**

M<sup>e</sup> Lambot LXXXIII/581

Le 12 septembre 1776 avait eu lieu le long partage de la succession entre le frère, la sœur et les neveux de Jean Romain MOREAU <sup>6</sup>. Il donne beaucoup d'informations d'une part sur les dépenses des deux frères Flanet, très détaillées, depuis leur arrivée à Nantes pour études en 1772 et leur entrée au collège de la Marche <sup>7</sup> en 1773, d'autre part sur la famille MOREAU <sup>8</sup>. Un autre frère, MOREAU de PRÉNEUF, était décédé au Fond de l'Isle à vache le 21/11/1763 <sup>9</sup>. L'inventaire après décès de la mère des MOREAU, Angélique Catherine BEAUSIRE veuve de Romain MOREAU, procureur au parlement de Paris, avait été fait le 18/06/1773 par le même notaire M<sup>e</sup> Lambot. Partage le 30/06/1774 entre les Moreau, Peyre et Flanet de la succession de leur aïeule et bisaïeule paternelle Claudine CAMELIN, veuve de Romain MOREAU, bailli de Saint Sauveur en Puisaye (Yonne, 89).

Sont cités les négociants des ports français qui recevaient les sucres de l'habitation : DELAHAYE et LEBUYS au Havre, GUIBERT à La Rochelle, Jean KELLY à Nantes (3 054 livres pour la vente de 20 barriques de sucre), LEBOURG à Nantes (1 954 livres pour 10 barriques).

Les titres et papiers de l'habitation Montrouge au Port de Paix avaient été laissés au sr PAILLET fils, négociant à Saint Domingue, dont un état des nègres de l'habitation

---

18/09/1791 à Port de Paix, fille d'Armand Romain Augustin, habitant propriétaire, et Marie Jeanne Françoise Tardieu

<sup>5</sup> LXXXIII/581, ci-après.

<sup>6</sup> Le dernier acte, de 1789, cite Marie Madeleine Moreau alors veuve de sr Peyre. Sur elle voir <https://gw.geneanet.org/cmlr?lang=fr&iz=8639&p=marie+madeleine&n=moreau>.

<sup>7</sup> Collège de l'ancienne université de Paris, 31 à 37 rue de la Montagne Sainte Geneviève.

<sup>8</sup> Plusieurs généalogies sur cette famille dans Geneanet mais qui ne connaissent pas le défunt Jean Romain ni les Flanet ni Moreau de Préneuf ou ne font pas le lien avec ce dernier.

<sup>9</sup> Nous ne trouvons pas son inhumation aux Cayes Saint Louis (Cayes du Sud, Cayes du Fond de l'Isle à vache). Dans les 8<sup>e</sup> Glanes dans le notariat nantais, JM Loré a relevé le 30/08/1764 une référence à la succession de Moreau de Preneuf décédé habitant au Fond de l'Isle à vache. Sa veuve Marie Françoise BEAUSIRE veuve Moreau, 52 ans, fille de François et Marie Anne Gourmaud, était partie de Nantes pour les Cayes Saint Louis le 21/07/1764 ; puis revenue en France et repartie (dame Moreau de Préneuf, 70 ans), toujours de Nantes pour les Cayes Saint Louis, sur la Vestale en juin 1773.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

dressé le 01/07/1773. C'est bien sûr Pierre Louis Moreau, nommé tuteur de ses neveux Flanet à la place de son frère décédé, qui est désormais chargé de la correspondance avec le régisseur de l'habitation. Les frères Flanet sont propriétaires de nègres au Fond de l'Île à Vache, lieu de leur naissance ; un tuteur particulier sera nommé pour l'administration de ce bien.

### **Tirage de lots au sort pour faire cesser l'indivision d'une habitation au Quartier Morin**

Me Trutat, LVIII/604

Le 23 floréal VII (12/05/1799) Jean BARRÉ SAINT VENANT, propriétaire demeurant à Fortoiseau, canton de Perthes (Seine et Marne) <sup>10</sup>, propriétaire pour moitié et par indivis avec Émilie Marie Rose Honorine CADUSH épouse de Louis Alexandre d'ÉTRÉPAGNY d'une habitation à Saint Domingue, Quartier Morin, veut faire cesser l'indivision.

L'estimation de l'habitation est faite par le citoyen Duthrône, « d'après le plan, les titres et renseignements » fournis et elle est partagée en deux parties de valeur égale, 70 carreaux à la partie occidentale du grand chemin (terre de qualité supérieure) et 165 carreaux toute la partie orientale.

Procès-verbal d'estimation homologué par jugement du 14 pluviôse an VII (02/02/1799). Défaut contre la citoyenne Cadush et son mari, signifié à leur dernier domicile connu le 29 germinal (18/04/1799), qui ne se présentent pas au tirage au sort. Le premier lot revient au citoyen Barré Saint Venant.

NDLR : Louis Alexandre comte d'ÉTRÉPAGNY et son épouse Émilie Marie Rose de CADUSH étaient émigrés à Londres où ils étaient parrain et marraine le 14 février 1799 (AD 75 D49Z/1 ; relevé des baptêmes des Français réfugiés à Londres)

La division en deux lots ne s'est pas faite ou pas maintenue puisque, dans l'Indemnité au Quartier Morin en 1827, les anciens propriétaires de la sucrerie Cadush et Barré sont Barré de Saint Venant et l'épouse de Louis Alexandre d'Étrépagny. Les ayant droit sont cette dernière pour moitié et les 4 enfants de Barré de Saint Venant pour l'autre. Total du montant alloué 90 885 F.

### **Contrat de mariage MERGER – BOISGAUTIER DESPERRIÈRES**

XII/520, 22/09/1751

Le 22 septembre 1751 est établi le contrat de mariage entre  
Jean Baptiste Merger, écuyer, demeurant à Paris rue Vivienne paroisse Saint Roch,  
fils mineur de Louis Merger écuyer et défunte dame Marie Françoise Thiballier de  
la Boulaye <sup>11</sup>, et

---

<sup>10</sup> Commune de Villiers en Bière. Voir GHC 235, avril 2010, p. 6286, avec références sur Barré de Saint Venant. Aussi GHC 215, juin 2008, p. 5589 (indivision avec Émilie Marie Rose Cadush).

<sup>11</sup> Voir <http://www.ghcaraibe.org/bul/ghc089/p1854.html> GHC 89, janvier 1997, p.1854-1855, 96-172 et autres références sur la famille MERGER (consulter les index).

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Marie Madeleine Boisgautier Des Perrières, fille mineure de feu Louis, habitant au quartier de Léogane et sa veuve Marie Françoise Lenoir de la Cochetière

Ce contrat est signé par de très nombreux témoins, parents et amis.

Pour le futur époux

dame Madeleine Duvivier veuve d'André Merger écuyer, tante paternelle

dame Anne Duvivier épouse de Balthazard de Beauval écuyer tante paternelle

d<sup>lle</sup> Madeleine Merger cousine germaine paternelle

haut et puissant seigneur Jean George Julie de Talleyrand Périgord vicomte de Talleyrand, brigadier des armées du roi et mestre de camp du régiment de cavalerie de son nom et dame Olive de la Salle son épouse, oncle et tante maternels

haut et puissant seigneur Louis Paul marquis de Brancas, maréchal des camps et armées du roi et dame Marie Anne Renée Jacqueline Grandhomme de Gizeux son épouse, oncle et tante et encore cousin et cousine de la future épouse

M<sup>e</sup> Jean Baptiste de Poussenotte de L'Etoile comte de Graville et D<sup>lle</sup> Catherine de Poussenotte de L'Etoile de Graville, cousin et cousine germains paternels

Pour la future épouse

d<sup>lle</sup> Louise Boisgautier Des Perrières, sœur

haut et puissant seigneur Henry Philippe de Ségur, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de la province de Foix et de Brie, et dame Louise Anne Madeleine de Vernon son épouse, cousin et cousine

M<sup>e</sup> Fournier de Bellevue, cousin

enfin les amis :

haut et puissant seigneur M<sup>re</sup> Joseph Deslaurents chevalier comte Dampas

M<sup>re</sup> Louis de Santo Domingue chevalier marquis de saint Domingue

M<sup>e</sup> Claude Socquet avocat au Parlement

M<sup>e</sup> Abel Etienne de Botmillion, prêtre du diocèse de Tréguier

M<sup>e</sup> Nicolas Luker, diacre du diocèse de Nantes

M<sup>e</sup> de Beauval

M<sup>e</sup> de Luques secrétaire du roi

Madame Michel

sr Deshurlières

Communauté suivant la coutume de Paris

M. Merger père donne à son fils pour ses droits mobiliers et immobiliers successifs maternels et en avancement de sa succession future la moitié d'une **habitation aux Varreux quartier du Cul de Sac**, laquelle était propre à la mère du futur époux, et la moitié des nègres, bestiaux, ustensiles, bâtiments, moulin et autres choses dépendantes de l'habitation, pour l'état seulement où étaient les choses au jour de l'inventaire fait le 4 novembre 1743 devant M<sup>e</sup> Sauvage à Paris entre le sieur Merger et le sieur de Luynes de la Bouffetière,

à charge d'entretenir le bail renouvelé par son père avec sieur de Luynes de la Bouffetière son gendre pour 5 ans qui finiront au 1<sup>er</sup> janvier 1754 et de payer au dit sieur fermier la moitié des améliorations et augmentations faites pendant le nouveau bail et le précédent, sous la réserve que fait le sieur Merger de 4 000 livres argent de France à prendre annuellement dans les 10 000 livres que le fermier s'est obligé de lui payer chaque année.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

La dame veuve Desperrières donne en dot à sa fille tous ses droits successifs paternels : le quart en la moitié indivise de l'**habitation en la plaine de Léogane**, dont l'autre moitié appartient à la dame Merger, et tout ce qui en dépend, constaté par l'**état** de l'habitation que les parties ont fait dresser et qui est **annexé au contrat de mariage**, pour commencer la jouissance dudit quart de la moitié du jour de la célébration du mariage, à charge de laisser la libre régie dudit quart indivis aux procureurs et économes qu'il plaira à sa mère de choisir, de laisser à elle seule le soin de donner des ordres aux régisseurs du bien commun pour l'exploitation, les améliorations, la vente ou l'envoi des denrées en France  
En second et dernier lieu 12 000 livres que ladite dame paiera au futur époux la veille du mariage.

Le notaire se déplace pour faire signer le contrat en la demeure de M. Merger père, rue de l'Université, paroisse Saint Sulpice, puis en celle de la veuve Boisgautier Desperrières, rue de Richelieu, paroisse Saint Roch, et par la suite chez chacun de nombreux témoins.

L'état de l'**habitation du Grand Boucan de Léogane**, appartenant par indivis à Mesdames Merger et Desperrière (la jeune mariée et sa mère), mentionne environ 1 500 pas carrés, plantés de 18 pièces de cannes « en fort bon état » et « beaucoup de vivres », le tout estimé 400 000 livres.

Suit une très longue liste d'estimation des 183 nègres, avec leurs noms et activité, âge et valeur estimée. Les âges vont de 76 ans (Vieille Zabeth, estimée 100 livres, et Antoine, 300 livres) à 1 an (Jean François, 150 livres) ; la valeur la plus élevée est de 3 000 livres (Sans Soucy, 46 ans, sucrier). Total 237 650 livres.

S'y ajoutent les bestiaux.

Le total est de 731 150 livres.

### **Vente de l'habitation Auriol au marquis de GOUY d'ARCY**

MC/ET/CXVI/551 M<sup>e</sup> Farman, 26/01/1785

Le 26 janvier 1785, M. Jean François AURIOL <sup>12</sup>, habitant demeurant au Port Margot, de présent à Paris en l'hôtel des Trois Évêchés, rue Mauconseil, en son nom et comme fondé de la procuration (M<sup>e</sup> Landais au Cap François 14/05/1784) de

Louis Marie AURIOL <sup>13</sup> habitant au dit quartier ;

Jean Baptiste AURIOL <sup>14</sup>, habitant au même quartier,

---

<sup>12</sup> Acte de baptême joint, le 04/01/1755 au Cap : né le 01/01, fils de Louis Auriol, notaire en cette ville, et Michelle Marguerite DENIS ; parrain Jean Nicolas Denis, oncle maternel ; m dame Barbe du Mitoti. La mère meurt, veuve, à 60 ans, le 14/08/1784, sur son habitation du Port Margot.

<sup>13</sup> Baptême le 27/02/1748 : né le 25 janvier au Cap ; père officier d'amirauté ; p Louis Bénigne Vestalien de Troussel d'Héricourt, capitaine aide major du Cap ; m madame Marie Catherine de Bray épouse de Jean François Rey, sénéchal du Cap ;

<sup>14</sup> Baptême le 13/12/1753 au Cap ; né le 05/11 ; père anciennement greffier de l'amirauté du Cap ; p Jean Ducasse, conseiller du roi et son procureur au siège royal et en l'amirauté du Cap ; m Mme Marie Louise Jacau épouse de M. Petit

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Joseph Louis LAFARGE, avocat en parlement et au conseil supérieur du Cap, et Marie Élisabeth AURIOL <sup>15</sup> son épouse, habitants au même quartier vend à très haut et très puissant seigneur Monseigneur Louis Marthe de GOUY marquis d'ARCY <sup>16</sup> l'habitation sucrerie Auriol au quartier du Port Margot dépendance du Cap, avec <sup>17</sup> un moulin à bêtes à l'anglaise  
une sucrerie de 80 pieds de long sur 25 de large avec 5 chaudières  
deux cases à bagasse  
16 cases à nègres  
un hôpital  
une maison principale de 60 pieds de long  
3 magasins  
un four couvert  
un colombier neuf  
un clocher en bon bois bien goudronné  
deux chaises roulantes, l'une à une place, l'autre à deux places  
cinq cabrouets à mulets et un à bœufs  
divers ustensiles à l'usage de la manufacture  
les bois pour la construction d'un poulailler devant servir de pendant à l'hôpital  
96 têtes de nègres de tout âge, en grande partie créoles, dont un excellent maçon qui s'est instruit lui-même dans les métiers de tonnelier, charpentier et plombier ; deux excellents tonneliers ; un excellent maître sucrier ; des cabrouetiers, maquignons, mouliniers et autres (liste jointe avec nom, qualité et âge, de 1 à 75 ans ; deux mulâtresses de 19 et 45 ans)  
52 mulets  
10 bœufs de cabrouet  
10 autres bêtes à corne, vaches, gazelles et bouvard  
un troupeau d'environ 25 moutons  
10 chevaux de trait  
120 carreaux de terre environ, dont 50 en mornes bien boisés avec abondamment de roches très propres à bâtir, une source considérable d'eau courante ;  
70 carreaux en plat pays établis en cannes, vivres, savanes ou encore en friche  
Prix de vente : 700 000 livres argent de Saint Domingue.

Complément :

Quelques jours après cette vente, Jean François AURIOL meurt à Paris. Voir, de *Pierre Bardin* : Testament et inventaire après décès de Jean François AURIOL du Port Margot <http://www.ghcaraibe.org/bul/NS18comp.pdf> Complément à GHC nouvelle série 18, 2<sup>e</sup> trimestre 2015, p. 22-23 :

---

<sup>15</sup> Baptême le 27/10/1739 au Cap : née le 17/10 ; père notaire royal ; p Noël Henry Barris ; m dame Élisabeth de Gondy épouse du sr Prost.

<sup>16</sup> Voir entre autres la note 6 de <http://www.ghcaraibe.org/articles/2012-art09.pdf>.

<sup>17</sup> Chaque élément très détaillé.

**Testament de Jacques Charles comte de CHABANNES,  
décédé au Petit Goave en 1780**

MC/ET/LXXI/29 M<sup>e</sup> Rouen, 15/01/1781

Le 15 janvier 1781 est déposé chez le notaire parisien M<sup>e</sup> Rouen le testament rédigé le 9 septembre 1780, sur son habitation du Petit Goave, par Jacques Charles comte de CHABANNES<sup>18</sup>, marquis de Curton, Fleurac et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roy, premier écuyer de madame Adélaïde de France, décédé sur son habitation du Petit Goave le 26 septembre 1780 à 43 ans et inhumé le lendemain, paroisse Notre Dame de l'Assomption du Petit Goave, Saint Domingue. Ce testament avait été reçu par le notaire domingois Charvat de Villeneuve<sup>19</sup>.

Le comte de CHABANNES avait épousé dame Élisabeth TALLEYRAND PÉRIGORD (tante de Talleyrand) le 18 février 1759. Contrat dressé par M<sup>e</sup> Rabouine, notaire parisien<sup>20</sup>. Deux enfants :

Marie Jacques Gilbert comte de CHABANNES aîné, capitaine de cavalerie au régiment Royal Piémont, né à Paris, Saint Sulpice, le 3 août 1760 et décédé à Léogane le 6 mai 1789. Il avait reçu par succession le titre de premier écuyer de madame Adélaïde de France. Décoré de l'ordre de Cincinnatus.

Jean Frédéric comte de CHABANNES puiné, capitaine de cavalerie dans Royal Pologne. Né à Paris, Saint Sulpice, le 17 décembre 1762 il épousa à Paris Marie Joséphine Constance VOYER d'ARGENSON, d'où au moins un fils. Mort à Rouen (?) le 24 mars 1836.

Dans son testament le comte de Chabannes lègue à son beau-frère, le baron de TALLEYRAND, « pour toutes les marques d'amitié, les secours qu'il m'a procurés, les avances faites en me logeant et me nourrissant avec ma famille », l'habitation que j'ai dans les triples mornes du Petit Goave, dite les Trois Palmistes [Fort Royal et Trois Palmistes], établie en sucre, à la charge de payer au sieur Bourguignon mon vendeur ce que je pourrais rester lui devoir lors de ma mort et de payer de plus le montant du prix des seize derniers nègres que j'ai achetés à Léogane et que je dois à Mr JOUETTE<sup>21</sup>, 26 400 livres que je dois lui remettre en nature de sucre.. Cette habitation contient 300 carreaux de terre [...], 63 têtes de nègres y compris deux nouveaux négrillons. [...]

Je prie mon exécuteur testamentaire de donner la liberté au mulâtre de la nommée Albane, à l'enfant seulement, par considération et amitié pour son père. Je donne à la négresse tout mon linge de corps, deux douzaines de chemises et de mouchoirs, au choix de mon nègre Léveillé, que je lui donne avec 300 livres de gratification, et 200 livres de gratification au nègre nommé Mandarin [...] à M. DURÈGE une montre d'or à répétition.

---

<sup>18</sup> Voir <http://www.ghcarai.be.org/bul/NS26comp.pdf> p. 16/17 « Les frères de CHABANNES ».

<sup>19</sup> Les minutes de M<sup>e</sup> Charvat de Villeneuve sont bien aux ANOM, de 1777 à 1789. Le testament doit donc s'y trouver et aussi l'inventaire après décès du 9 octobre 1780 NDLR.

<sup>20</sup> MC/ET/XXXI/413.

<sup>21</sup> Sur JOUETTE voir « Familles de JOUETTE et de PONTTHIEU à Saint-Domingue », GHC 190, mars 2006, p. 4802-4803 et autres (consulter les index) NDLR.



## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Je prie mon exécuteur testamentaire d'accepter comme une marque de mon souvenir quatre à cinq pièces de toile neuve que j'ai dans mon armoire et le cabriolet avec l'attelage et le cheval anglais servant à cette voiture.

L'exécuteur testamentaire choisira monsieur BESSAIGUET pour gérer la sucrerie et Monsieur GARRY pour gérer, s'il le souhaite, la cafféterie, en leur réglant leurs appointements. Au surplus il les nomme tuteurs honoraires de ses deux enfants, les priant d'accepter par égales portions « tout ce que j'ai de vaisselle d'argent et de linge de table, un lit chacun à leur choix, une armoire, une douzaine de chaises de rotin ». Mr SAINTE HÉLÈNE recevra 31 chemises neuves qui sont chez Mr LE FRANC « mais si on les livre et que je m'en sois servi », il le prie d'accepter deux mille livres de gratification qui seront à son choix quand les chemises n'auront pas été livrées.

Quelques jours plus tard, le 26 septembre, jour de son décès, le comte de Chabannes, songeant à tous les embarras que les affaires de monsieur JOUETTE lui procurent, nomme à sa place comme exécuteurs testamentaires et tuteurs de ses enfants Messieurs DURÈGE de BEAULIEU, capitaine de milice, et de PARADE, écrivain de la marine au Petit Goave, avec le droit de pouvoir substituer dans tous leurs droits, pour les intérêts de mes héritiers, telles personnes qu'ils jugeront à propos.

Si son bien était dans le cas d'être mis à la vacance, par le défaut de Messieurs Durège et Parade, il demande à Mr Jouette de se substituer à eux et de reprendre tous ses droits d'exécuteur testamentaire et de tuteur de ses deux enfants.

Signé et cacheté à ses armes

Compléments  
*Bernadette Rossignol*

Inventaire après décès à Paris commencé le 18 janvier 1781 <sup>22</sup>

Ce très gros inventaire commencé le 18 janvier se termine le 23 pour les meubles et objets divers de l'appartement qu'occupe « très haute et très puissante dame Élisabeth de Talleyrand Périgord veuve de très haut et très puissant seigneur Jacques Charles comte de Chabannes Curton, maréchal des camps et armées du roi. » Cet appartement, rue de l'Université, dépend de l'hôtel de Louis Marie Anne Talleyrand Périgord, brigadier des armées du roi, frère de la dame veuve de Chabannes, chez qui elle est logée.

Le 15 juin commence l'analyse des papiers qui représente la moitié de l'inventaire. La première pièce est le contrat de mariage le 18 février 1759 chez M<sup>e</sup> Rabouin.

L'inventaire, le 9 octobre 1780, des habitations du Petit Goave, du Fort Royal et des Trois Palmistes, par M<sup>e</sup> Charvat de Villeneuve, à la requête de Louis DURÈGE de BEAULIEU habitant au Trou Canari, comme tuteur des comtes de Chabannes héritiers chacun pour moitié, constitue la pièce n° 10 et ne donne aucun détail, seulement le prix de l'évaluation : 14 164 681 livres 8 sols.

La pièce n° 15 est une reconnaissance de dette donnée par le défunt à M. Bornan jeune, négociant à Bordeaux, le 21 novembre 1776 de 37 500 livres (25 000 livres argent de France) avancées par ordre de M. Peres Duvivier son armateur, dont il devait se remplir par la vente des sucres qu'il devait envoyer de son habitation.

---

<sup>22</sup> M<sup>e</sup> Rouen même liasse de MC/ET/LXXI/29.



## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Notice Moreau de Saint Méry :

CHABANNES (Charles comte de, marquis de Curton, comte de Rochefort, etc.). Colonel du régiment de Bretagne, brigadier des armées, maréchal de camp ; premier écuyer de Madame Adélaïde de France ; habitant propriétaire au Petit Goave où il mourut le 26 septembre 1780. Sa femme était une tante de Talleyrand.

Indemnité 22/01/1833

sucrerie Trois Palmistes ; 4000 francs

cafétérie Hauteurs de la rivière Massacre ; 15 000

Anciens propriétaires Jacques Charles comte de CHABANNES

De CHABANNES aîné

BESSAIGUET Louis Hilarion

Ayant droit

De CHABANNES Jean Frédéric, marquis, héritier de son père (pour la sucrerie)  
le même et BESSAIGUET Louis pour la cafétérie

### **Le comte de MERCY ARGENTEAU et Saint Domingue**

MC/ET/XLII/687, M<sup>e</sup> Trubert, 20/04/1794

Le comte de MERCY ARGENTEAU décéda à Londres le 25 août 1794 « vieux style » (2 fructidor an II), âgé de 72 ans et fut enterré dans la nouvelle sépulture de la paroisse de St Pancras du comté de Middlesex le 29.

Son testament, long, très détaillé, fait à Bruxelles le 6 mars 1794, a été déposé le 3 floréal IV (20 avril 1796) chez le notaire parisien Trubert. Son inventaire après décès, qui suit, dura du 3 floréal au 27 fructidor an IV (13 septembre 1796) <sup>23</sup>

*« Je donne et lègue au comte Charles d'ARGENTEAU, au comte Eugène d'ARGENTEAU, actuellement général major au service impérial, à chacun 3 000 livres de rentes viagères... »*

Marie Joséphine de LIMBOURG-STIRUM, veuve de Joseph d'ARGENTEAU d'ORCHAIN, tutrice naturelle de son fils, sera légataire des biens.

François Charles Marie d'ARGENTEAU, le fils de Joséphine de LIMBOURG-STIRUM, deviendra propriétaire de tous les biens du comte.

Dans son testament Mercy d'Argenteau ajoutait

*« Si lors de mon décès je possède encore mon habitation à Saint Domingue, je lègue à chaque nègre, négresse, négriillon et négritte, à chacun 48 livres de France, une fois payée, pour que ces infortunés reçoivent au moins une marque bien légère de la compassion que me fait leur état d'esclave. »*

---

<sup>23</sup> Jean Étienne Trubert, MC/ET/XLII/687.

Hervé Hasquin a publié en 2014 « *Diplomate et espion autrichien dans la France de Marie-Antoinette. Le comte de Mercy-Argenteau, 1727-1794*. D'après le compte-rendu [https://www.persee.fr/doc/rbph\\_0035-0818\\_2015\\_num\\_93\\_2\\_8843\\_t9\\_0563\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_2015_num_93_2_8843_t9_0563_0000_3) il ne semble pas avoir connaissance des testament, inventaire après décès et acte d'achat de l'habitation puisque le Minutier aux archives nationales de France ne figure pas dans la liste des fonds d'archives consultés NDLR.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Mercy Argenteau n'était jamais allé à Saint Domingue. Son conseiller pour acquérir l'habitation n'était autre que le banquier Laborde, lui-même propriétaire au même endroit. Son acquisition fut une phénoménale perte financière.

Dans l'Indemnité de 1832, l'ayant-droit de la sucrerie Mercy Argenteau, aux Cayes, Fond de l'Île à Vache, est François Joseph Charles Marie comte de Mercy Argenteau, légataire universel de son oncle <sup>24</sup> :107 492 francs.

Pour l'Histoire, Florimond Claude MERCY ARGENTEAU n'était autre que l'ambassadeur de l'impératrice d'Autriche à Paris, laquelle lui avait recommandé de conseiller à sa fille, Marie Antoinette, de ne pas se mêler des affaires de l'État... Voir sa Correspondance secrète, tome III.

MERCY ARGENTEAU avait pour maîtresse Marie Rose Joseph LEVASSEUR, cantatrice célèbre de l'époque, citée dans le testament, « m'ayant d'ailleurs marqué en plusieurs occasions l'attachement, le zèle le plus suivi et le plus désintéressé... ». Un acte daté de février 1781, chez le notaire parisien Duclos Dufresnoy, l'avait mise à l'abri du besoin. Elle décédera en Autriche le 6 mai 1826, âgée de 77 ans.

Marie Rose Levasseur, avec Marie Madeleine Guimard et Sophie Arnould, avait mené la cabale contre le chevalier de Saint George, leur pudeur ayant été choquée qu'un mulâtre puisse diriger l'Opéra <sup>25</sup>.

Le comte de MERCY ARGENTEAU avait acheté son habitation le 5 avril 1776 <sup>26</sup> au sieur Jacques Alexis LE REBOURS, habitant du Port au Prince. Elle est située au fond de l'Île à Vache dans la plaine à Jacob, quartier des Cayes. Le prix de vente est de 302 177 livres. Très long détail des conditions de paiement.

En annexe à l'acte d'acquisition, un état détaillé des nègres (50) et négresses (39), avec les prénoms de chacun et chacune, négrillons (2) et négrittes (9), sans prénom mais avec celui de leur mère, accompagné de son origine (arada, congo, cotocoli, bambara <sup>27</sup>), en tout 100 esclaves, meubles (énumérés, surtout de la vaisselle), animaux (93 dont 45 mulets et 36 bêtes à cornes) et outils dépendant de l'habitation.

Le 11 avril de la même année 1776, chez le même notaire Duclos Dufresnoy <sup>28</sup>, « Haut et puissant seigneur Monseigneur Florimond comte de Mercy Argenteau, chevalier de l'ordre royal de la Toison d'or, de présent à Paris en son hôtel rue de Vaugirard paroisse Saint Sulpice, propriétaire de la totalité d'une habitation établie en sucrerie au Fond de l'Île à Vache dans la Plaine à Jacob quartier des Cayes, juridiction de Saint Louis, isle et côte Saint Domingue (maison, magasin, colombier, moulin, sucrerie, purgerie, cases, puits et autres bâtiments) », donne procuration à Louis

---

<sup>24</sup> Recherches faites, l'aïeul commun entre « l'oncle » et le « neveu », semble être Guillaume François d'Argenteau, décédé en 1658, trisaïeul de Florimond et quadrisaïeul de François Joseph Charles Marie *NDLR*.

<sup>25</sup> « Joseph de Saint George, le Chevalier noir », Pierre Bardin, p. 95-96 et 184-185.

<sup>26</sup> M<sup>e</sup> Duclos Dufresnoy MC/ET/XLVIII/235. Mais l'acte d'acquisition a été retiré de la liasse en raison de son état de conservation et numérisé. On le trouve en ligne sous la cote MC/RS//1380 *NDLR*.

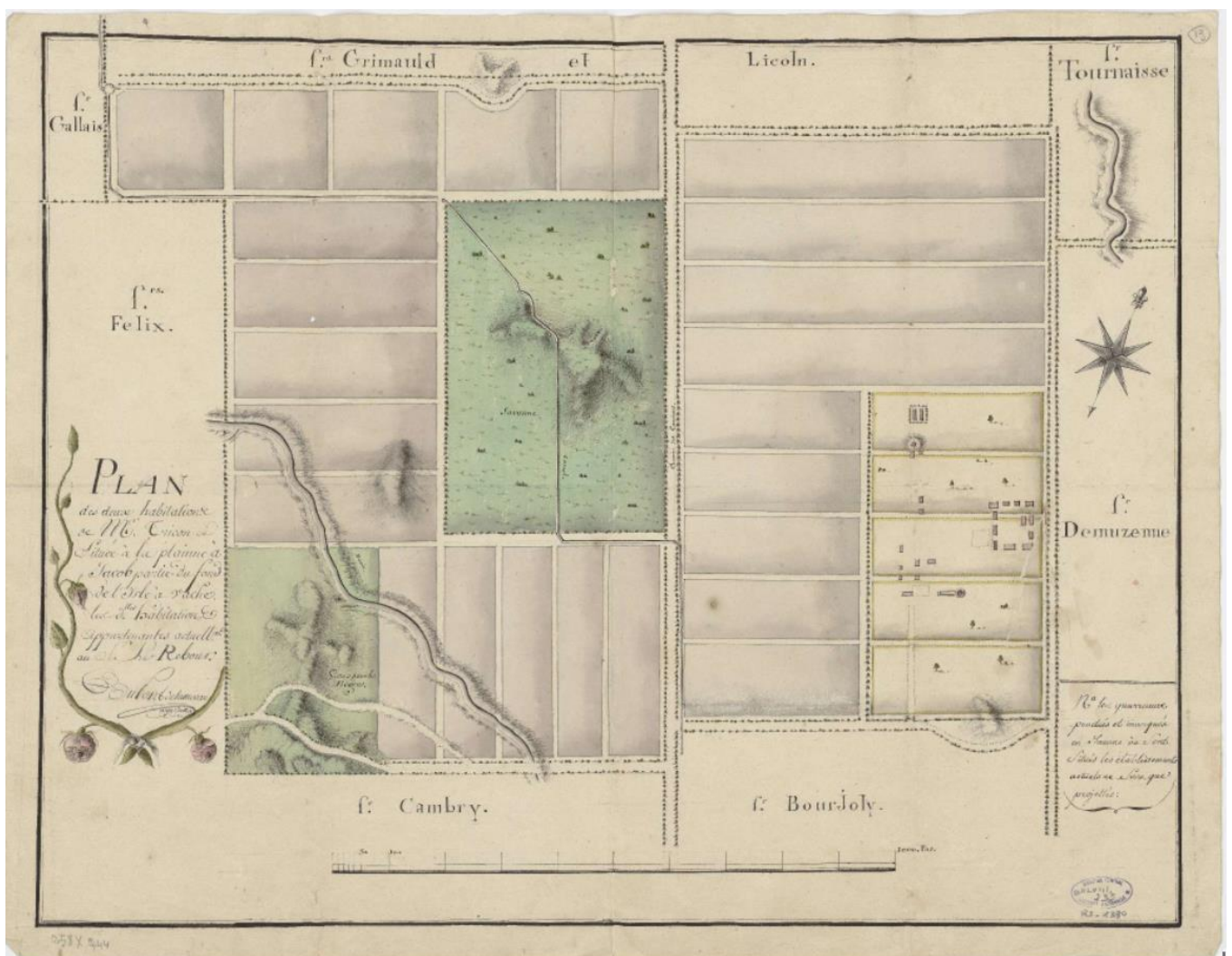
<sup>27</sup> Sur les origines, voir « Les esclaves aux Antilles françaises » de Gabriel Debien, 1974

<sup>28</sup> MC/ET/XLVIII/235.

## Généalogie et Histoire de la Caraïbe

François Dantan, habitant au Fond de l'île à Vache, pour une longue liste de 24 éléments, dont : recevoir tous les titres de propriété, les faire examiner par le sieur Gérard, habitant de la Plaine à Jacob, arbitre désigné dans le contrat de vente, faire enregistrer le contrat, payer les créanciers, payer au sieur Lerebours vendeur 297 822 livres, envoyer les marchandises produites par l'habitation dans les différents ports qui seront indiqués.

### Plan de l'habitation



**Vente d'une habitation par TRUTIÉ de VARREUX en 1789**

MC/ET/LXI/640, M<sup>e</sup> Chaudot, 30/06/1789

Le 30 juin 1789, chez le notaire parisien Chaudot, Messire Jean Baptiste Charles TRUTIÉ de VARREUX chevalier seigneur de Villecors, Mousseaux, Mirebeaux et autres lieux, capitaine de cavalerie et lieutenant de roi des provinces de Nivernais et Douzinois, demeurant ordinairement en la ville de Decize en Nivernais, de présent à Paris hôtel de Russie, rue Tiquetonne, paroisse Saint Eustache, en son nom et comme fondé de la procuration <sup>29</sup> de dame Anne Charlotte ALIXAND de MONCEAUX (son épouse) vend à Jacques Victor BOURGET, habitant de Saint Domingue, de présent à Paris, logé au Grand hôtel de Genève, garni, rue Saint Thomas du Louvre, paroisse Saint Germain l'Auxerrois, ce présent et acceptant, acquéreur pour lui, ses héritiers et ayant cause,

une habitation établie en manufacture de sucre brut, sise au lieu appelé Varreux dont elle porte le nom, dans la dépendance de la plaine du Cul de sac, quartier des Varreux, dans la dépendance et paroisse du Port au Prince.

La contenance est d'environ onze à douze cents pas de terre en quarrés, colloqués aux eaux de la Grande Rivière du Cul de Sac [...], avec toutes les cannes à sucre, terres, plantations, bagasse, bâtiments de toute nature, établissement en dépendant, nègres, négresses, négrittes et négrillons, mulets, animaux et ustensiles de toutes espèces propres à l'exploitation [...].

Un inventaire avait été effectué par M<sup>e</sup> Guin, notaire au Port au Prince, le 12 octobre 1787 mais depuis on a construit sur l'habitation une sucrerie neuve, couverte en tuiles, ainsi qu'un moulin à l'anglaise garni de ses rôles, pivots, etc., qui font monter le prix de la vente.

M. TRUTIÉ de VARREUX était héritier pour un tiers de son père, avec son frère TRUTIÉ de VAUCRESSON et sa sœur la comtesse de BOULAINVILLIERS.

Un partage des biens entre les héritiers Trutié avait été effectué par le notaire parisien Boulard, le 28 octobre 1782 <sup>30</sup>.

M. Trutié père, Jean Baptiste Jacques Trutié, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, habitant de Saint Domingue, était donataire d'une part d'enfant de + Anne Antoinette LUC son épouse <sup>31</sup> et en outre aux droits de Mme de BESSINE <sup>32</sup>, héritière conjointement avec mondit sr Trutié de Varreux, M. Trutié de Vaucresson et Mme la comtesse de Boulainvilleirs de ladite dame Truité leur mère commune.

Le sieur Trutié père avait acquis l'habitation de M. Leger LUC de VARREUX, officier de cavalerie au régiment du comte de Vienne, par contrat chez M<sup>e</sup> Boulard le 9

---

<sup>29</sup> 12/05/1785 à Decize.

<sup>30</sup> Antoine Marie Boulard, MC/ET/LXXIII/1037.

<sup>31</sup> Décédée le 15/07/1769 à Paris ; inventaire après décès 10/11/1769 par M<sup>e</sup> Boulard, cité dans AN Y5328 (vue 301/461 sur Geneanet) *NDLR*.

<sup>32</sup> Thérèse COMIN, épouse de Charles Louis de BESSINE, fille du premier mariage d'Anne Antoinette LUC avec Jean François COMIN *NDLR*.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

novembre 1753 <sup>33</sup>.

Léger Luc de Varreux en était devenu propriétaire par le partage des biens de ses père et mère entre lui et ses frères et sœurs puis par vente à lui faite par son frère utérin Jean François ALLAIRE <sup>34</sup> de la moitié lui appartenant

Prix de la vente 800 000 livres, 10 000 livres en pots de vin et épingles.  
Long détail des conditions de paiement.

Références :

Contrat de mariage de Trutié de Varreux chez M<sup>e</sup> Foacier, 9 mai 1781 <sup>35</sup>

Testament de Trutié père chez M<sup>e</sup> Boulard, 21 mars 1780 <sup>36</sup>

Résiliation de bail chez M<sup>e</sup> Monnot, 23 mars 1787 <sup>37</sup>

et, pour les relations de parenté :

page 6418 à 6420 de « TRUTIÉ, TRUTIÉ de VAUCRESSON, TRUTIÉ de VARREUX (Saint Domingue, Guadeloupe) » GHC 238, juillet-août 2010, p. 6414-6423 NDLR.

### **Cession de rentes perpétuelles pour prix d'une habitation aux Terriers Rouges**

MC/ET/LXXVII/411 M<sup>e</sup> Havard

Le 13 août 1784, vente faite par Pierre Philippe comte de GROUCHET, capitaine de dragons mulâtres, représenté par messire Jean François de BONIFACE, chevalier de Saint Jean de Jérusalem, commandeur de Villedieu le Bailleul, à Jean Laurent chevalier de SUFFREN, officier au régiment du Cap, chargé des pouvoirs de Jean Nicolas Louis Martin THEROU, capitaine aide-major au bataillon du Fort Dauphin, d'une habitation aux Fonds Blancs, paroisse des **Terriers Rouges**, île de Saint Domingue <sup>38</sup>, plus 14 nègres ou environ, actuellement sur une autre habitation que M. de Grouchet tient en société avec Mme de Suffren au quartier de Limonade, dépendance du Cap, et les chevaux, bœufs, moutons et autres objets qui la composent et tous les droits afférant au comte de Grouchet dans la succession de M. MARYE son grand-père à Saint Domingue. Le prix est de 14 500 livres et l'acquéreur acquittera toutes les charges.

Le montant dû sera payé par transport de 725 livres de rente perpétuelle en 3 parties qui appartiennent à THEROU par transport à lui fait le 02/01/1784 par Vincent Augustin MARYE de la part qui lui revient de la succession de sa mère Marie Catherine DURAND, épouse séparée de biens de Claude François Nicolas MARYE, marchand à Rouen (M<sup>e</sup> Le Breton à Rouen 29/05/1766) ; succession chez M<sup>e</sup> Gournay de Préfontaine au Fort Dauphin 02/01/1779.

---

<sup>33</sup> Henri Boulard, MC/ET/LXXIII/778.

<sup>34</sup> M<sup>e</sup> de Vallembrun, Saint Domingue, 30/06/1749. Jean François ALLAIRE était fils du remariage d'Anne Marie MICHEL veuve de Georges LUC avec Jean ALLAIRE.

<sup>35</sup> Anne Louis Foacier MC/ET/CXVI/

<sup>36</sup> Henri Boulard MC/ET/LXXIII/1008.

<sup>37</sup> François Monnot MC/ET/XCVIII/668.

<sup>38</sup> Vente mentionnée dans GHC NS27, 3<sup>ème</sup> trimestre 2017, p. 6/12.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Le 27 novembre 1784 le chevalier de SUFFREN, « actuellement consul de France à la Nouvelle Angleterre », au nom de Jean Nicolas Louis Martin THEROU, capitaine aide-major du bataillon du Fort Dauphin, division de la paroisse des Terriers Rouges, cède au comte de GROUCHET, demeurant à Paris, représenté par le chevalier de BONIFACE, son fondé de procuration, 725 livres de rente perpétuelle en 3 parties, moyennant 14 500 livres à payer dans les 6 mois. Il remet 3 lettres de change datées de Rouen le 1<sup>er</sup> octobre, payables à 1, 2 et 3 ans, tirées par le chevalier de Suffren sur M. LE COUTEUX LA NORROYE, banquier à Paris.

Nota :

Voir GHC 114, avril 1999, p. 2512 où figurent les patronymes THEROU et SUFFREN, au Fort Dauphin. Nous pouvons maintenant consulter en ligne le dossier Colonies E 374, lequel concerne « Suffren, Joseph Pompée de, parent du bailli, établi à Saint-Domingue » ; il signe « Le Ch<sup>r</sup> de Suffren » et écrit en 1767 du Terrier Rouge pour demander de « jouir des privilèges de la noblesse », en fournissant les preuves. Il est depuis 18 ans à Saint Domingue. Nous ne connaissons pas la relation de parenté entre Jean Laurent et Joseph Pompée.

Sur Pierre Philippe GROUCHET, voir GHC 234, mars 2010, p. 6239 : capitaine invalide il déclare tardivement, le 26 floréal IX (16/05/1801), la naissance de son fils Achille, à Saint Domingue le 04/08/1790 : il avait quitté en 1789 Saint Domingue y laissant son épouse enceinte qui se réfugia dans la Nouvelle Angleterre.

Dans le Répertoire des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française volume 5 (indexé par Geneanet), plainte en faux le 12/07/1792 par Pierre Philippe de Grouchet, chevalier de Saint Louis contre une mulâtresse qu'il avait amenée en France, laquelle réclame une pension alimentaire, se faisant passer pour sa fille naturelle, et veut composer un tribunal de famille. Grouchet déclare qu'elle ne peut pas le faire, « n'étant qu'une esclave. »

Quant à Jean Nicolas Louis Martin THEROU, il se marie le 04/01/1790 au Terrier Rouge avec Jeanne Marie FOURCADE veuve de Louis MICHEL Il est capitaine aide major de milice au Terrier Rouge et habitant au Grand Bassin, né au Fort Dauphin, fils de + Michel François, négociant au Cap.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)